

ARGENT PUBLIC

SAUVER LES ACTIONNAIRES OU FINANCER LES BESOINS SOCIAUX ?

2020 aura été une année véritablement exceptionnelle. En quelques semaines, le capitalisme mondial a été confronté à l'une des dépressions les plus brutales de son histoire. Mais ce n'est pas là l'aspect le plus surprenant. Contrairement aux crises du passé, celle-ci a vu un grand nombre d'États intervenir rapidement et de façon massive. Cela a été le cas en France tout particulièrement. Fallait-il que le danger d'effondrement économique soit si proche pour que les certitudes néo-libérales d'hier soient jetées (au moins provisoirement) aux oubliettes ? En quelques jours à peine, gouvernement, MEDEF, médias et économistes du courant dominant ont jeté à bas tout ce qui auparavant avait été présenté comme vérités absolues, dogmes intangibles et politiques prétendument inévitables. Le marché n'était plus le moyen le plus efficace de rétablir l'équilibre, la propriété privée la garantie de la prospérité, et l'intervention publique une calamité.

POUVAIENT-ILS FAIRE AUTREMENT ?

En apparence (mais on sait à quel point celles-ci peuvent être trompeuses), les gouvernements ont appris de la crise de 1929 ou de celle de 2008 aux États-Unis qu'on ne doit pas compter sur « un rééquilibrage automatique du marché » pour empêcher son approfondissement. Sans intervention de l'État en 2020, l'économie serait entrée dans une spirale dépressive. Sur le plan économique, la fermeture administrative des entreprises et la mise au chômage de leurs salarié.es auraient entraîné une chute de la demande solvable au moment de la reprise de l'activité. Leur faillite aurait entraîné celle des banques

qui, ne pouvant recouvrir leurs créances, auraient cessé toute activité de crédit. Sur le plan social, cela aurait abouti à une explosion du chômage et à une paupérisation rapide de la majorité de la population. Intenable politiquement, cette situation exigeait donc des dépenses publiques pour relancer l'activité et entrer de nouveau dans un « cercle vertueux ». Une démonstration supplémentaire de la nature sociale et politique des questions économiques.

Pourtant, s'agissait-il de sauver l'économie ou bien de tirer d'affaires les actionnaires ?



Voir le film de Solidaires
sur la dette :
vimeo.com/533631396

« UN POGNON DE DINGUE »

Prêts garantis aux entreprises, dispositif de prise en charge du chômage partiel, plan de relance, plan de sauvetage sectoriel, annulations ou reports de cotisations sociales, réduction des cotisations sociales, diminution des « impôts de production » (qui, au passage, ne représentent qu'une part infime – 0,3 % – des coûts de production), suppression de la taxe professionnelle, réduction de l'impôt sur les sociétés..., rien n'a été trop beau pour sauver les sociétés de la faillite et les actionnaires du désespoir.

- L'État et l'UNEDIC ont pris en charge le chômage partiel qui aura concerné la moitié au moins des salarié-es du secteur privé.
- L'État a exonéré ou reporté le règlement de 76 milliards de cotisations sociales et d'impôts.
- L'État a garanti des prêts aux entreprises pour un montant de 300 milliards d'euros. Si celles-ci devaient faire défaut, ce serait à la collectivité d'assumer le remboursement.
- Un plan « d'urgence économique » a été décidé passant de 45 à 100 puis 110 milliards d'euros, dont 22 milliards d'apports en capitaux pour « les entreprises en difficulté ».
- Un plan de relance a été annoncé à hauteur de 100 milliards d'euros dont 40 devraient être attribués par l'Union européenne. Et ce sont à peine 100 millions sur ces 100 milliards qui sont consacrés à la lutte contre la pauvreté.

Au total, les aides publiques auront représenté 6,4 % du PIB français. Une fois de plus, aura été vérifié l'adage selon lequel si l'on privatise les profits, les pertes, elles, doivent être socialisées. Et comme après tant de largesses, il fallait présenter le dernier plan sous les dehors les plus avenants, le gouvernement a pris soin de fixer trois objectifs pour « construire la France de demain » :

- Assurer « la transition vers une économie plus verte ».
- « Préserver les emplois et former les salarié-es ».
- « Garantir la solidarité entre les Français ».

Écologie, emploi, solidarité, qui aurait refusé de souscrire à de si nobles intentions ?

Sur le chemin de la « France de demain » ?

Les multinationales se sont-elles précipitées pour répondre aux attentes du gouvernement ? Prenons quelques exemples représentatifs :

Sont-elles plus écologiques, les sociétés du CAC 40 ?

Total, l'auto-proclamé « leader mondial de l'énergie responsable », qui n'a pas craché sur une aide sectorielle pour développer une « énergie verte », poursuit dans le même temps ses investissements massifs d'exploitation gazière au Mozambique et pétrolières en Ouganda.

Paraissent-elles plus soucieuses de l'emploi, les sociétés du CAC 40 ?

Airbus, qui n'a pas dédaigné une baisse de ses impôts, a licencié 15 000 de ses salarié-es dont 5 000 en France.

Se montrent-elles plus solidaires, les sociétés du CAC 40 ?

Michelin, bénéficiaire du soutien de la BCE, impose à ses salarié-es un allongement du temps de travail en opérant un chantage à l'emploi tout en anticipant de nouvelles suppressions de postes. Auchan prévoit de licencier 1 400 salarié-es alors que la crise pandémique lui a profité. En réalité, celle-ci n'est qu'un prétexte, sa décision de plan social était antérieure.

Toutes les sociétés du CAC 40 ont, à un titre ou un autre, reçu de l'argent public. Les assister financièrement leur a d'abord servi à conforter leur position et à enrichir leurs actionnaires. Selon le dernier rapport de l'Observatoire des Multinationales, 51 milliards ont été versés aux actionnaires des sociétés cotées au CAC 40 en 2020 soit une hausse de 22 % par rapport à 2019, alors que les profits s'effondraient de 55 %. Ce qui signifie que ces dernières ont puisé dans leur trésorerie pour verser l'équivalent de 140 % des profits ! *Last but not least*, plusieurs entreprises dont l'État est actionnaire maintiennent le versement de dividendes, en contradiction avec l'engagement du gouvernement.



Rien d'étonnant à cela. « All we need is love » chantaient les Beatles, « All we need is cash » ont repris en écho les actionnaires du CAC 40. Et ils ont été exaucés.

On sait que demander à un actionnaire de renoncer à ses dividendes c'est comme exiger d'un loup qu'il devienne végétarien. Il ne s'y résoudra qu'en dernière extrémité. Ce ne sont pas les appels à la raison, un peu mollassons, du ministre des finances qui pouvaient les amener à faire preuve de davantage de solidarité. En 2020, les deux tiers des sociétés du CAC 40 ont versé 30,3 milliards de dividendes. Celles qui avaient licencié auparavant (Total, Sanofi, Schneider electric) n'étant pas les moins généreuses. Quand ces sociétés se montrent solidaires, c'est d'abord avec leurs actionnaires. Il est à noter que le taux de distribution de dividendes (par rapport aux profits) était de 67 % dans les années 2000 et est passé à 92 % dans les 5 dernières années ! Sur un indice 100 en 2005, le versement des dividendes versés en 2019 a été de 367. En comparai-

son, les frais des personnels ont atteint l'indice 211 en 2019, l'investissement l'indice 219 la même année. D'autres sociétés ou les mêmes ont, selon leur jargon, « créé de la valeur ». Ceci ne signifie pas produire des richesses mais consiste pour une société à racheter ses actions. Cela offre un double avantage : en pousser le cours, c'est-à-dire la valeur, à la hausse et en augmenter le rendement puisque le profit est réparti sur un plus petit nombre d'actions.

D'ailleurs, les actionnaires n'ont, en général, pas eu à se plaindre. Alors que le PIB perdait 8,3 %, la Bourse de Paris, cette institution dont les performances traduisent moins l'état de santé de l'économie que le rapport de force capital/travail, a vu ses cours reprendre rapidement de la hauteur (+ 15 % depuis le 1^{er} janvier 2021). Mais il y a pire encore. Les médias se sont fait l'écho qu'une certaine société du groupe Bouygues, et donc pas des moindres, aurait plus ou moins contourné la loi sur le dispositif de prise en charge du chômage partiel pour s'octroyer quelques avantages supplémentaires.

ALORS, QUI DEVRA PASSER À LA CAISSE ?

L'État et les collectivités territoriales ont transféré aux entreprises des milliards d'euros. Or, toute dépense publique doit être financée et il n'y a que quatre façons de procéder.

Par l'emprunt. C'est la réponse apportée aujourd'hui. L'emprunt sur les marchés financiers offre aux bénéficiaires de la situation actuelle ou bien aux institutions qui les représentent (fonds de placement, d'investissement ou spéculatifs) l'opportunité de nouvelles occasions de profit. Même si, provisoirement, les taux d'intérêt sont faibles, la « charge de la dette » représente toujours un transfert de richesses vers la spéculation. Cela le sera encore davantage quand les taux s'élèveront comme c'est déjà le cas aux États-Unis avec la reprise de l'inflation. L'emprunt n'est qu'une solution à court ou moyen terme. A moins de répudier la dette, ce

qui ne semble pas à l'ordre du jour du gouvernement, il faut donc envisager les autres solutions.

Par la création monétaire. Il y a belle lurette que les gouvernements français ont, comme les autres pays de la zone euro, renoncé à mener une politique monétaire indépendante. Celle-ci est désormais confiée aux soins de la Banque Centrale Européenne dont l'orthodoxie économique n'est jamais prise en défaut, même quand elle se laisse aller à acheter de la dette souveraine à des créanciers privés qui voudraient s'en débarrasser.

Par l'impôt. Le déficit ayant servi à renflouer le secteur privé, il serait légitime de mettre ce dernier à contribution. Il pourrait en être ainsi pour les hauts revenus de celles et ceux qui se sont enrichis pendant

la crise sanitaire et ont, par leurs profits, accru leur épargne et ainsi gonflé leur patrimoine. Ce ne serait là qu'une forme de redistribution dans une conjoncture où les inégalités et la pauvreté progressent : en un an le nombre de titulaires du RSA bondit de 8,5 % tandis que le nombre et la fortune des milliardaires augmentent. Mais, sur ce plan, il n'y a rien à attendre d'un gouvernement encore attaché au mythe selon lequel c'est la richesse d'une minorité qui fait la prospérité de tous. Et, s'il devait y avoir une hausse des impôts, ce serait celle de la TVA dont certains économistes osent encore prétendre qu'elle est indolore.

Par une politique d'austérité sur la base d'une réduction drastique des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire des moyens dévolus aux services publics et à la redistribution. Ce fut la réponse apportée pour apurer les comptes au moment de la crise de 2008. On en connaît le prix social pour la plus grande majorité.

Comme toujours, la réponse apportée à la question de savoir qui doit payer dépendra de l'issue du rapport de force au moment de la sortie de crise.

ET SI C'ÉTAIT CELA « LE MONDE D'APRÈS »

Avec l'appui de l'État, les grands groupes ont, pendant la crise sanitaire, cherché systématiquement à conforter leurs positions. Dans une période où les aides publiques leur permettaient de se renforcer, ils ont usé du chantage à l'emploi que favorisait la conjoncture. Cette situation hors-norme aura permis au patronat de mettre en œuvre les nouvelles réglementations du travail issues des ordonnances Macron-Penicaud de 2017. En 2020, ont été conclus 600 « accords de performance collective » permettant de réduire les rémunérations ou d'allonger le temps de travail et de licencier les salarié·es qui refuseraient l'accord comme l'a fait Valeo en septembre 2020.

Loin de les affaiblir, la crise sanitaire leur a aussi permis de poursuivre leurs politiques de développement. Sans renoncer aux aides publiques, Veolia a pu mener à son terme son opération de rachat de Suez. Arnault et Pinault, chacun de leur côté, se sont lancés, comme beaucoup d'autres, dans l'expérimentation des innovations financières à la mode comme la création de SPAC (Special Purpose Acquisition Companies),

des sociétés introduites en Bourse mais sans activité et dont le seul but est de prendre le contrôle d'entreprises non cotées. Décidément la crise sanitaire n'aura pas découragé les capitalistes ni ne les aura privés de leur imagination dès qu'il s'agit de trouver de nouvelles occasions de profit. Le « monde d'avant » était à leur convenance, celui « d'après » ne semble pas les chagriner.

À moins que... l'automne social renverse la table!

L'argent public ne doit aucunement servir à enrichir celles et ceux qui ont déjà tout pour ne laisser que des miettes aux plus modestes : outil d'égalité, nous devons imposer sa juste redistribution ! Car l'argent public finance les services publics essentiels à satisfaire les besoins sociaux comme l'éducation, la santé, les transports etc. En cette période de crise économique et sociale, il est utile contre la misère galopante, il finance la protection sociale et il doit permettre d'orienter l'économie et l'emploi vers des productions socialement utiles et respectueuses de la planète et l'environnement.

En résumé, l'argent public est indispensable au bien être de la société et de sa population. Préservons-le de l'appétit des capitalistes : c'est aux travailleurs-euses de s'organiser dans tous les lieux de travail, entreprises, administrations et de construire collectivement le rapport de force. Pour imposer une plus juste répartition des richesses, un financement public des besoins sociaux et des biens communs, l'interdiction de licencier pour les entreprises qui font des profits, des recrutements massifs pour les services publics, dans les secteurs socialement utiles et la reconversion écologique de l'économie!

Dans les luttes d'aujourd'hui, à commencer le 19 juin et celles à venir à l'automne, plus que jamais, grévons, manifestons, gagnons !